

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4381)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 11

Après le mot :

« qui »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« comportent exclusivement des demandes de renseignements d'ordre financier ou budgétaire ou relatifs aux dépenses fiscales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.